

# La lettre du bois de Champagne-Ardenne



LE JOURNAL DE L'ASSOCIATION D'ÉTUDE POUR LA VALORISATION DU BOIS

## ÉDITORIAL

L'année se termine et il est de mise de faire un constat sur nos actions et de vous dévoiler nos objectifs pour 2005.

Une équipe organisée a assumé de nombreuses tâches dont la mesure chiffrée de l'efficacité n'est pas toujours possible.

Il s'agit en particulier de :

- plusieurs actions de promotion de la filière dont La Semaine du Bois relayée au travers de 40 manifestations sur le terrain et suivie par près de 14 000 personnes,
- 4 salons internationaux : Expobois à Paris, Bois et Habitat à Namur, Le carrefour du bois à Nantes ainsi que la Foire de Sedan,
- la poursuite de l'instruction des dossiers de reconstitution des parcelles forestières sinistrées par la tempête de 1999,
- la participation et le soutien aux actions « bois énergie »,
- la participation et le suivi de « Forêt QUALITÉ » (charte de travaux forestiers) ainsi que de la certification PEFC en Champagne-Ardenne (ACCF),
- la mise à jour de l'annuaire des professionnels et du référentiel des constructions bois en Champagne-Ardenne,
- la maintenance et l'actualisation du site Internet de l'interprofession,
- la promotion des zones industrielles au travers du Pôle Bois en Champagne-Ardenne et de sa plaquette de promotion,
- la finalisation du contrat de filière, véritable vision stratégique et prioritaire des actions à mettre en place à court terme...

Avec le soutien renouvelé du Conseil Régional et de l'Etat, plusieurs actions seront mises en place en 2005.

Certaines seront de nouvelles éditions de manifestations telles que La Semaine du Bois en mai 2005 et la Foire de Sedan en septembre 2005, d'autres, le prolongement de missions actuelles dont l'animation de l'amont de la filière au travers par exemple de « Forêt QUALITÉ ».

Enfin de nouvelles missions viendront ajouter dont la promotion du bois dans la construction au travers du recrutement prochain d'un conseiller construction bois et la préparation de déplacements professionnels collectifs.

Ce sont là les missions que nous assumerons au mieux grâce au travail et à la motivation de notre personnel.

Ces actions s'inscrivent toutes dans le cadre de l'intérêt général et ont pour objectif de promouvoir la forêt, le bois et les entreprises de notre filière.

Bien que le bois ait à nouveau un maximum d'atouts pour reconquérir une partie des marchés perdus, il nous faudra mettre quotidiennement à son service dynamisme et pugnacité afin de redevenir compétitifs sur les marchés mondiaux d'échange.

Que 2005 nous procure une excellente santé afin que nous réussissions ensemble ce challenge.

Les dévoués Président, Conseil d'administration, Adhérents et Collaborateurs de l'interprofession Valeur Bois vous présentent leurs meilleurs vœux pour cette nouvelle année.

Jean-Michel CUSSEY / Président de VALEUR BOIS

## En route pour une nouvelle Semaine du Bois :

la 5e édition aura lieu  
du 11 au 15 mai 2005 !

Après le succès de La Semaine du Bois 2004, la Champagne-Ardenne se mobilise à nouveau pour faire connaître la filière forêt-bois au grand public.



En effet, avec plus de 40 animations dans la région et plus de 13 000 participants, la Champagne-Ardenne se plaçait en 2004 parmi les 1<sup>ères</sup> régions en terme de fréquentation. Un très beau succès régional, avec une bonne sensibilisation des scolaires (plus de 5 000), rendu possible grâce au soutien financier de l'Etat et du Conseil Régional ainsi qu'à la très forte mobilisation des professionnels.

Nous tenons à vous remercier pour votre implication et votre aide précieuse dans la lutte contre les idées reçues et la promotion du bois dans tous ses états.

## AU PROGRAMME DE LA 5e ÉDITION :

- des animations à destination des scolaires : les professionnels vont à la rencontre des jeunes au cours de sorties en forêt, visites d'entreprises, etc.
  - des animations « tout public » : en forêt, expositions en ville ou salons « bois », tout est permis !
  - une réunion d'envergure régionale, pour permettre à tous de se retrouver pour discuter de sujets d'actualité.
- Cette année encore, Valeur Bois coordonnera les projets et assurera la communication régionale.

N'hésitez pas à nous faire part dès à présent de vos projets d'animations, nous comptons sur votre collaboration !

## SOMMAIRE

- Le marquage CE des bois sciés à usage structurel  
L'analyse du CTBA p. 2 et p. 3
- RETOUR SUR LA JOURNÉE RÉGIONALE DE CONFÉRENCES...  
... QUELQUES MORCEAUX CHOISIS p. 4 et p. 5
- LE BOIS, C'EST ESSENTIEL ! p. 6
- Arsenic : ATTENTION aux nouvelles réglementations ! p. 6
- Du changement au SERFOB de Champagne-Ardenne ! p. 7
- VALEUR BOIS EN ACTIONS p. 8

# Le marquage CE des bois sciés à usage structurel

## L'analyse du CTBA

Dans le cadre de la Directive Produits de Construction, le projet de norme EN 14081 définit les conditions de marquage CE des bois sciés destinés à des emplois structurels. A la demande de la France, la version définitive de ce texte devrait prévoir le marquage des bois traités, qui, pour l'instant, sont exclus de la procédure de marquage. Ce marquage devrait être possible au printemps 2006 et obligatoire au printemps 2007.



### QU'EST-CE QU'UNE DIRECTIVE EUROPÉENNE ?

Les directives sont un ensemble de réglementations qui s'imposent à tous les pays de la Communauté européenne après transposition dans les législations nationales. Aujourd'hui, elles s'appliquent déjà notamment aux machines, aux jouets et aux produits de construction.

La Directive « Produits de Construction » (DPC) n°89/106/CEE approuvée le 21 décembre 1988, a été transposée en France par le décret 92-647 du 8 juillet 1992. Comme les autres directives, la DPC répond à deux objectifs principaux :

- assurer la libre circulation des produits au sein du marché intérieur de l'Union européenne ;
- garantir la sécurité des consommateurs et utilisateurs européens des produits, en faisant respecter des exigences essentielles de santé, sécurité et environnement, identiques dans tous les pays de l'Union.

La DPC prévoit le marquage CE obligatoire des produits de construction pour permettre leur mise sur le marché en France et dans l'ensemble de l'Union européenne. Ce marquage atteste que les produits satisfont aux dispositions de la

réglementation européenne, c'est-à-dire qu'ils sont présumés aptes à l'usage et permettent aux ouvrages dans lesquels ils sont incorporés de satisfaire certaines exigences essentielles (qui constituent le cadre réglementaire des exigences techniques imposées dans l'ensemble des pays de l'Union européenne).

Dans le domaine des produits de construction, les exigences essentielles visent à garantir que les ouvrages dans lesquels les produits sont intégrés répondent à des prescriptions dans les six domaines suivants :

- Résistance mécanique et stabilité,
- Sécurité en cas d'incendie,
- Hygiène, santé et environnement,
- Sécurité d'utilisation,
- Protection contre le bruit,
- Économie d'énergie et isolation thermique.

### LES CONDITIONS DE CLASSEMENT

L'exigence essentielle porte en pratique sur le **classement structure**, soit l'application de la norme NF B 52-001 pour les sciages français. Cette norme établit les règles de classement visuel pour les bois à usage structurel ayant

poussés en France métropolitaine. Pour les autres bois, les normes nationales reconnues par le Comité technique 124 du CEN des pays dans lequel le bois a poussé s'appliquent (c'est la norme EN 1912 qui apporte ces précisions).

Dans sa nouvelle édition qui sera publiée au cours du premier semestre 2005, la norme NF B 52-001 va être étendue aux sciages de plus forte section (résultat de l'étude sur le douglas) et à des essences comme le chêne ou l'épicéa de Sitka. Par ailleurs, certains classements de sciages pour usage non structurel conformes à une autre normalisation européenne auront droit à une équivalence de classement structurel automatique. Pour les classements machine, la norme européenne EN 14081 sera appliquée directement.

### LES CONDITIONS D'HUMIDITÉ ET DE MESURE DES DIMENSIONS

Le marquage CE concerne les bois secs ou non : le marquage CE indiquera simplement si le bois a été classé sec, résultat d'un compromis qui a été difficile à obtenir. Enfin, le **marquage CE exigera**

que les dimensions marquées soient rapportées à une humidité de 20 % ou à celle sur lesquelles le calcul de conception du produit a été effectué.

## LA QUESTION DES BOIS TRAITÉS

Contrairement au mandat qui le prévoyait, les bois traités ne sont pas pour le moment intégrés dans la norme harmonisée. La France, qui soutenait la position contraire, s'est trouvée isolée en l'absence des pays du sud de l'Europe, pourtant concernés par des agents d'altération biologique beaucoup plus virulents qu'au nord de l'Europe.

Or, en France, pratiquement la totalité des bois pour les usages structurels sont traités à un degré ou à un autre. Le traitement est en effet exigé pratiquement partout en France, réglementairement ou non : sur les 70 % du territoire où il y a présence de termites, la protection est rendue nécessaire par arrêtés préfectoraux ; par ailleurs, le traitement fait très souvent partie des usages et coutumes qui sont repris dans les normes, elles-mêmes le plus souvent imposées dans les marchés publics.

Il en résulte que le projet EN 14081, prévu pour être publié entre mars et octobre 2004, est inacceptable dans sa rédaction actuelle. Le CTBA a alerté les pouvoirs publics français et les organisations professionnelles concernées, pour une mobilisation destinée à atteindre les responsables des réglementations européennes et à rompre la situation d'isolement devant laquelle la France se trouvait jusqu'à maintenant.

## LES PRODUITS CONCERNÉS ET LE CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

La Directive Produits de Construction s'applique aux produits de construction dans la mesure où les exigences essentielles relatives aux ouvrages les concernent.

Elle concerne tout produit qui est fabriqué en vue d'être incorporé de façon durable dans les ouvrages de construction, qui couvrent aussi bien les bâtiments que les ouvrages de génie civil. Sont ainsi concernés en particulier : tous les panneaux depuis le 1<sup>er</sup> avril 2003 et à partir de 2005, les autres produits de structure en bois ou à base de bois :

- bois massif de section rectangulaire non traité, non ignifugé,
- bois massif de section ronde non traité, non ignifugé,
- bois de structure lamellé-collé,

- bois aboutés à usage structurel,
- fermes préfabriquées utilisant des connecteurs à plaque métallique.

Dans le cas particulier du projet de norme EN 14081 concernant les bois massifs, les échéances devraient être les suivantes :

- publication de la norme au printemps 2005,
- décret d'application à l'automne 2005,
- début de l'autorisation du marquage sur base du décret au printemps 2006,
- marquage CE obligatoire pour tous les bois sciés pour usage structurel mis sur le marché au printemps 2007.

## LE CTBA : UN PÔLE TECHNIQUE DE RÉFÉRENCE POUR ACCOMPAGNER LES ENTREPRISES

Le CTBA, pôle technique de référence, est l'interlocuteur privilégié pour accompagner les fabricants de la filière bois construction dans toutes les démarches liées à l'application de la Directive Produits de Construction : demande d'ATE, attestation de conformité, marquage CE et mise sur le marché. Le CTBA est pré-notifié par le gouvernement français (ministères chargés du Logement et de l'Industrie).

Le CTBA se tient par ailleurs à la disposition des régions pour organiser des journées d'information auprès des entreprises.

Le CTBA est déjà officiellement notifié pour les produits suivants :

- les panneaux à base de bois,
- les produits nécessitant un essai de réaction au feu selon la nouvelle procédure européenne,
- pour les ATE, sur les kits d'escaliers préfabriqués, les poutres et poteaux composites et les constructions préfabriquées à ossature bois.

Le CTBA, avec ses partenaires (CSTB, SNCCBLC), est compétent pour les produits de construction à base de bois, quel que soit le niveau d'attestation demandé :

- par ses laboratoires d'essais reconnus : niveau d'attestation 3,
- par son potentiel d'inspection : niveaux d'attestation 2 et 2+,
- par son activité de certification : niveaux d'attestation 1 et 1+.

La marque CTB Sawn Timber permet d'ores et déjà de certifier les bois de structure. Dès maintenant, les scieurs peuvent se préparer au marquage CE en adoptant la certification CTB Sawn Timber (qui a remplacé la marque CTB Sciages) et fournir à leurs clients des produits certifiés d'un point de vue structurel. Cette demande est déjà rendue obligatoire dans certains pays comme l'Espagne au travers de réglementations nationales.

*Frédéric BONTOUX  
Centre Technique du Bois et de l'Ameublement*





*En mai 2004, la 4<sup>ème</sup> Semaine du Bois s'affichait en Champagne-Ardenne. Cet évènement fut une nouvelle occasion de promouvoir la forêt, le bois, les métiers et compétences de nos entreprises. La « journée régionale de la filière forêt-bois » qui s'est tenue au complexe agricole du Mont Bernard à Châlons-en-Champagne a inauguré cette 4<sup>ème</sup> édition de la semaine du bois. Près de 120 personnes ont assisté aux différentes interventions de qualité qui ont mis l'accent sur le bois énergie et le bois construction.*

## RETOUR SUR LA JOURNÉE RÉGIONALE DE CONFÉRENCES... ...QUELQUES MORCEAUX CHOISIS

*Voici une synthèse des interventions de la journée.*

### LE BOIS ENERGIE : UN SUJET D'ACTUALITÉ EN FRANCE ET EN EUROPE

Principale énergie renouvelable en Europe devant les énergies éoliennes et solaires, le bois en tant que ressource énergétique était au centre des débats durant la matinée.

### ETAT DES LIEUX DU BOIS ÉNERGIE EN EUROPE

Pour débiter, Sarah PAQUET (ITEBE) a dressé un panorama complet de la place du Bois Energie en Europe : « En 2002, la production de bois-énergie était de **44,06 MTep** (millions de tonnes équivalent pétrole) soit près de 180 millions de tonnes de bois pour les pays de l'Union Européenne. Cette production représente **6,3 % de la production d'énergie primaire**, mais seulement 2 % de la consommation d'énergie de l'Union Européenne ».

En France, « L'accroissement annuel de la forêt représente 87 millions de m<sup>3</sup>. Après exploitation et commercialisation du bois d'œuvre et d'industrie, et autoconsommation, il reste un potentiel de 30 millions de m<sup>3</sup> dont la moitié, pour des raisons techniques et commerciales, ne peut être utilisée. **Au final, la France dispose d'un potentiel annuel de 15 millions de m<sup>3</sup> !** ».

L'Europe a placé le Bois Energie dans ses priorités en matière d'approvisionnement énergétique futur, « l'objectif fixé étant de porter à **12 % la consommation intérieure brute d'énergie à partir du**

**bois, ceci à l'horizon 2010** ». Pour atteindre cet objectif, Sarah PAQUET précise que « **les efforts de développement portent surtout sur les chaufferies collectives et les réseaux de chaleur**, grâce à la mise en place de plans de soutien adaptés ; mais passent aussi par l'intensification du développement de la **gazéification et de la cogénération** ».

### LA COGÉNÉRATION : UNE PISTE D'AVENIR POUR LE BOIS ÉNERGIE

La cogénération permet la production d'électricité et de chaleur à partir de biomasse grâce à différentes techniques. En l'occurrence, il est intéressant de présenter la **cogénération par gazéification de bois**. La société Xylowatt fabrique en Belgique ce type de centrale et Ivan SINTZOFF, son directeur, nous explique cette technique et ses avantages : « Le combustible bois est stocké dans un silo qui assure l'autonomie de l'installation. Il peut intégrer le séchage du bois si son humidité est supérieure à 20 %. Le bois alimente le gazogène qui le transforme en gaz combustible. Le gaz produit est ensuite refroidi et traité dans un laveur avant d'être brûlé dans le moteur du groupe de cogénération. **L'électricité produite peut être consommée localement ou envoyée sur le réseau. La chaleur peut alimenter un procédé industriel ou des installations de chauffage** ».

Les avantages de ce procédé sont environnementaux : « c'est une énergie renou-

velable avec une réduction des émissions de gaz à effet de serre et une forte réduction des émissions de poussière » et économiques. En effet, « **soutenir l'électricité-bois, c'est avant tout soutenir les industries du bois et les forestiers** en leur apportant un nouveau revenu : la valeur de leurs sous-produits est plus grande que la seule valeur sous forme d'eau chaude ».

### AU-DELÀ DE LA FILIÈRE BOIS : LE BOIS-ÉNERGIE SOURCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL

A travers ces témoignages, nous constatons que la filière Bois Energie est bien entendu un support important pour les acteurs de la forêt. André LAURENT, chargé de mission bois Energie au Conseil Général de Haute-Saône, a insisté également sur le fait que le développement de cette filière est un outil considérable pour le développement local :

« L'implantation d'une chaufferie dans une commune **permet de maintenir ou de créer des emplois en zone rurale**, de faire travailler des entreprises de proximité assurant au passage la viabilité économique du projet et cela au service du développement durable ». Outre ces bénéfices directs sur les entreprises, l'impact forestier n'est pas négligeable puisque « le propriétaire (privé, public ou commune) peut valoriser de grands volumes de bois, habituellement délaissés ».

## LA PLAQUETTE FORESTIÈRE : UN COMBUSTIBLE À VALORISER

Une chaufferie va utiliser un combustible bien particulier : la plaquette forestière. Ce produit est issu de « déchets » forestiers (cimes, branches, rémanents, etc.) déchetés directement en forêt ou à proximité d'une zone de stockage. De fait, les acteurs amont de la filière ont alors un rôle prépondérant à jouer dans la structuration de la filière Bois Energie. D'une part, selon André LAURENT, « l'implication des entreprises de travaux forestiers doit être forte ». D'autre part, les coopératives forestières ont vocation, parmi d'autres, à être de gros producteurs de plaquettes. C'est ce que nous explique Christophe FOURNET-FAYARD de la COFOR 10 :

« Les estimations indiquent une production de l'ordre de 130 000 tonnes de plaquettes forestières en France, les coopératives forestières en produisent de 70 à 80 000 en rythme annuel. En Champagne-Ardenne la production est encore faible ».

Christophe FOURNET-FAYARD termine son intervention en précisant les enjeux de demain : « La plaquette forestière est une réponse à la croissance des projets Bois Energie en Champagne-Ardenne, une réserve en biomasse renouvelable et un geste pour notre avenir ».

La matinée se termine par de nombreux échanges entre le public et les intervenants, les débats étant animés par Sylvain VILLAR, chargé de mission Bois Energie à la Chambre d'Agriculture de Haute-Marne.

---

## LE BOIS, UN MATÉRIAU MODERNE

Afin de lutter contre les idées reçues tenaces, notamment celle qui fait du bois un matériau du passé, l'après-midi a été consacré aux innovations technologiques liées aux bois. Vous verrez au travers des témoignages suivants que les avancées se retrouvent tant au niveau de la construction qu'au niveau des matériaux et des techniques de sciage.

## 3 MOTEURS POUR LE DÉVELOPPEMENT DU BOIS :

Pour démarrer l'après-midi, Frédéric BONTOUX (CTBA) oriente son discours sur les tendances en matière de produits, composants et ouvrages dans la cons-

truction. Ces tendances sont guidées par 3 exigences : « les **contraintes et opportunités environnementales** et réglementaires (avec deux axes : effet de serre et pollutions), **l'adaptation des produits** au plus près du marché et l'utilisation de nouvelles technologies et enfin la demande de produits et ouvrages aux **performances annoncées et garanties** ».

Ces 3 moteurs engendrent des résultats étonnants. L'adaptation des produits à la demande du consommateur implique de gros efforts de recherche, le bois y est associé au travers des matériaux composites : « Aujourd'hui, nous trouvons des matériaux combinant le bois (70 %) et le plastique (30 %) qui sont légers, résistants et offrant une excellente isolation thermique, phonique et électrique » précise Frédéric BONTOUX. L'application dans le bâtiment est évidente !

## LE BOIS CONSTRUCTION : UNE MULTITUDE DE TECHNIQUES MODERNES POUR RÉPONDRE À TOUS LES BESOINS

L'illustration des technologies courantes de construction aujourd'hui est ensuite présentée par Rémy DELÉCLUSE (CNDB). Le bois peut être présent à chaque étape de la construction : « des fondations (dalle bois) jusqu'au plancher (bois massif, panneaux de particules...) en passant par les murs à ossature légère, en rondins ou madriers empilés et les revêtements extérieurs (bardeaux, lames, panneaux) ».

Le matériau bois et les multiples technologies de construction existantes offrent de très nombreux débouchés « des maisons bois, des logements collectifs, des bâtiments éducatifs, culturels, agricoles, etc. ».

## L'ÉCO-CONCEPTION, UN CONCEPT DÉJÀ CONCRET

Nous l'avons vu précédemment, les contraintes et opportunités environnementales et réglementaires sont fortes. La démarche HQE (Haute Qualité Environnementale) intègre ces contraintes puisqu'elle consiste à maîtriser les impacts des bâtiments sur l'environnement extérieur et à créer un environnement intérieur sain et confortable. Il s'agit d'une réponse opérationnelle à la nécessité d'intégrer les critères du développement durable dans l'activité du bâtiment.

Cela explique aussi en partie la notion **d'éco-conception**, c'est-à-dire « la

prise en compte des effets négatifs d'un produit sur l'environnement dès sa conception » explique Ingrid LANVIN, chargée de mission environnement au CRITT Bois d'Epinal.

Les produits fabriqués dans cette logique sont des **éco-produits**.

En ce qui concerne précisément le bois, Ingrid LANVIN détaille un projet du CRITT consistant à « créer une ligne de mobilier scolaire à faible impact sur l'environnement ».

Pour information, le récent lycée de Mirecourt dans les Vosges (construit selon la démarche HQE) a spécifié dans son appel d'offres que toutes les chaises devront être silencieuses lors des déplacements sur sols et que les mobiliers devront être exemplaires en matière de qualité environnementale et d'éco-conception.

## DES TECHNOLOGIES DE POINTE AU SERVICE DU BOIS

Pour développer tant de nouveaux produits et concepts adaptés au marché, il faut également inventer de nouveaux systèmes de production, d'ingénierie, de contrôle, etc.

C'est ce que nous a présenté Emmanuel SCHMITT de la société Luxscan technologies, spécialisée dans le développement de scanners dans le contrôle qualité du bois. Effectivement l'industrie du bois n'est pas en reste en terme de progrès technologique. Ainsi, Emmanuel SCHMITT nous explique que « **grâce à une large gamme de capteurs** (caméras, rayons X, lasers...), les attentes des clients sont ciblées selon les applications (faible ou forte reconnaissance des défauts), les essences de bois, les aspects du bois (propre/sale, rugueux, lisse) ». Prenons l'exemple d'un industriel du meuble qui souhaite améliorer la qualité visuelle de ses produits, la technologie du laser est très utile : « Pour améliorer l'esthétique d'un meuble, 2 critères sont importants : la couleur et la texture. Le scanner va pouvoir apparier les pièces de bois selon ces 2 critères et faciliter ainsi le tri des pièces de bois et augmenter de fait la qualité visuelle finale du meuble ».

De même que pour le Bois Energie, l'innovation technologique a suscité de nombreuses questions du public. Sandrine LONCOQ, chargée de mission au Pôle Qualité Environnementale de la Construction de Champagne-Ardenne, a animé cette demi-journée consacrée au matériau bois et à ses valorisations innovantes.

# Le bois, c'est essentiel !

## LE BOIS PART EN CAMPAGNE CONTRE LES IDÉES REÇUES AVEC LE CNDB ET LE NTC.



Zoom sur la campagne de communication menée par le CNDB (Comité National pour le Développement du Bois) et le NTC (Nordic Timber Council) pour promouvoir le bois et lutter contre les idées reçues.

l'effet de serre et que nos forêts, en France et en Europe, ne sont ni menacées, ni en voie de disparition.



sur le marché français, une campagne générique de promotion du bois. La campagne « Le bois, c'est essentiel ! » est conduite et financée à parts égales par le CNDB et le NTC. En trois ans, les partenaires devraient avoir investi quelques 6 millions d'euros dans cette opération. Leur objectif commun est d'augmenter la part du bois dans la construction et l'aménagement de l'habitat de 30 % d'ici à 2010. Avec une consommation de bois 0,18 m<sup>3</sup> par an et par habitant, la France est loin derrière les Etats-Unis et le Canada utilisant respectivement 0,44 m<sup>3</sup> et 0,66 m<sup>3</sup> et surtout la Finlande et le Japon, tous deux à 1 m<sup>3</sup>/an/habitant.

Ce premier message sur la forêt marque le coup d'envoi de la campagne sur le bois que le grand public a pu découvrir depuis le 30 octobre 2004, dans la presse (2 mois), sur Internet [www.bois.com](http://www.bois.com), puis dès le 13 novembre à la télévision.

La campagne « Le bois, c'est essentiel ! » va d'abord s'attaquer à toute une série d'idées reçues dans l'opinion. A commencer par la plus vivace d'entre elles, celle qui veut qu'en France comme en Europe, la forêt régresse et qui sous entend que nos ressources en bois s'épuisent.

Il pousse chaque année en France l'équivalent de 50 000 terrains de football, soit 30 000 hectares de forêts. En Europe, la forêt conquiert, par an, l'équivalent de l'île de Chypre !

En énonçant haut et clair ces faits marquants, toute une filière se mobilise pour dire que consommer du bois, c'est participer à la vie de la forêt et à la lutte contre

Organisée autour du slogan « Le bois, c'est essentiel ! », la campagne de communication se poursuivra en 2005, avec une série de messages consacrés au bois, matériau moderne et performant et avec lequel, quel que soit le projet de chacun, il existe toujours une solution.

Car si un Français sur deux plébiscite le bois en tant que matériau naturel, chaleureux et vivant... le bois n'a pourtant pas la place qu'il mérite dans la consommation des ménages. Bien que le bois ait aujourd'hui le vent en poupe et qu'il soit très « tendance », il souffre encore de beaucoup d'a priori qui limitent son utilisation.

Afin d'inverser la tendance, le CNDB et le NTC ont noué un partenariat pour lancer

Désormais, grâce à cette campagne, on sera plus nombreux à dire :

**« Le saviez-vous ? En Europe, consommer du bois fait du bien à nos forêts ».**

*Valeur Bois dispose de kits de communication : affiches, autocollants, plaquettes. Si vous souhaitez participer à cette grande campagne de communication n'hésitez pas à nous contacter, nous vous ferons parvenir un de ces kits de communication.*



[www.bois.com](http://www.bois.com)

## Arsenic : ATTENTION aux nouvelles réglementations !

Le 17 novembre 2004, sont parus le décret n°2004-1227 relatif aux conditions de mise sur le marché et d'emploi de l'arsenic et de ses composés, ainsi que l'arrêté relatif aux conditions d'étiquetage des bois traités aux composés de l'arsenic.

Le décret fixe les dérogations à l'interdiction d'emploi, pour les substances et préparations de protection du bois, telles que charpente de bâtiments publics, ponts, écrans acoustiques,...

L'arrêté fixe les modalités d'étiquetage individuel des bois concernés, telle que la mention individuelle : « Réservé aux installations industrielles et aux utilisateurs professionnels, contient de l'arsenic. »

Pour tout renseignement complémentaire ou pour avoir le texte complet de ce décret, vous pouvez contacter Valeur Bois ou bien le CTBA : [claire.cornillier@ctba.fr](mailto:claire.cornillier@ctba.fr)

# ➤ Du changement au SERFOB de Champagne-Ardenne !

L'année 2004 aura été mouvementée à la DRAF et au SeRFoB de Champagne-Ardenne : après l'arrivée d'un nouveau Directeur Régional en début d'année, M. Olivier de LAGARDE, le départ de Stéphanie FORESTIER au printemps, l'arrivée d'un nouveau technicien fin 2003, Jérôme BLUCHET et une nouvelle chef du SERFOB arrivée en septembre pour remplacer Xavier ROUSSET.



Lors d'une visite du SERFOB aux entreprises haut-marnaises  
De gauche à droite : Richard Mauté, Evelyne Grimont, Raphaël Richardot,  
Xavier Rousset, Jean-Michel Cussey, Jean-Georges Combes

**E**n effet, après quatre ans de dynamisme et de ténacité à la tête du SERFOB, Xavier ROUSSET quitte notre belle région pour aller rejoindre le CRPF Nord Pas de Calais – Picardie où il occupera le poste de Directeur. Avant de partir, Xavier ROUSSET a souligné au cours de plusieurs réunions le très grand plaisir qu'il a eu à travailler avec l'ensemble des professionnels pour le développement de la filière forêt-bois de Champagne-Ardenne et gardera en mémoire les très bons contacts qu'il a pu établir avec chacun d'eux (cf. discours en encadré).

La Direction du SERFOB de Champagne-Ardenne sera désormais assurée par Madame Evelyne GRIMONT qui a pris la suite de Xavier ROUSSET le 13 septembre 2004. Evelyne GRIMONT arrive de la région voisine, plus précisément de la DDAF de Meurthe et Moselle où elle s'occupait notamment des dossiers tempête .

Souhaitons lui la bienvenue en Champagne- Ardenne.

**Valeur Bois profite de cette occasion pour vous présenter l'organigramme de ce nouveau SERFOB :**

> Chef du Service :

Evelyne GRIMONT / Tél. : 03 26 66 20 40

> Contrôle des pépinières :

Olivier DEPAIX / Tél. : 03 26 66 20 38

> Suivi des industries du bois, réglementation des cartes professionnelles, dossiers d'investissements pour les entreprises de la Marne et des Ardennes :

Gérard TRONCHET / Tél. : 03 26 66 20 39

> Adjoint technique (dossiers d'investissements pour les entreprises de Haute-Marne et de l'Aube, suivi de la procédure d'instruction des PSG, dossiers « accueil du public en forêt ») :

Jérôme BLUCHET / Tél. : 03 26 66 20 41

> Gestion des crédits et suivi des dossiers d'investissement :

Martine SEQUEVAL / Tél. : 03 26 66 20 43

> Secrétariat :

Delphine CLAUDON / Tél. : 03 26 66 20 40

## Le temps du p'tit ROUSSET

(poème illustré par le port de nombreux couvres-chefs)

D'origine paysanne, après ses crimes bourguignons  
Dans le développement rural et la formation  
Et s'étant nouvellement et « aquatiquement » greffé  
Le p'tit ROUSSET au SERFOB s'en est allé

Son nom ne rimait pas vraiment avec forestier  
Et pourtant après que l'ami Lothar soit passé  
Laisant 15 millions de grumes et des propriétaires atterrés  
Champagne-Ardenne, la région du chêne, du hêtre et du peuplier  
Devenait, du coup de France la 4<sup>ème</sup> région sinistrée

Branle le bas de combat dans les chaumières  
Du SERFOB, Les rôles régionaux réglementaires  
Contentieux, agrément PSG, EAB ou contrôle pépinières...  
Devenaient pour ainsi dire secondaires

En revanche, une immersion commençait, une nouvelle ère  
Elle s'appelait mobilisation, stockage et aides financières  
Mise en place sous le roi BARTHOT et ses circulaires  
C'est l'énorme Nettoyage-Reconstitution et appui aux acteurs de la filière

Tous les forestiers devaient dans cette aventure se retrouver et être plus solidaires  
Mais le choc et le réveil a concerné aussi de ce secteur les fonctionnaires  
Sans le vieux FFN et avec le FEOGA il fallait trouver de nouvelles références  
Pour accompagner, ne l'oublions pas, toute une décennie de convalescence

Dans tout mal il y a du bon, y compris dans Lothar  
Et il a soufflé aussi dans les habitudes et les mentalités  
Bien que très insuffisants, les crédits qu'il a apportés  
Ont permis de plus développer et de rattraper le retard

Dans sa musette, c'est-à-dire la moitié du Contrat de Plan  
Il y avait des crédits pour les actions collectives de développement  
Typologie forestière, inventaire des dessertes au GPS, annuaire  
Référentiel des bâtiments bois, études et certification forestière

C'est pour l'Etat, chaque année de 10 à 15 conventions  
Beaucoup de partenaires, et quelques professionnels heureux  
C'est aussi avec VALEUR BOIS la naissance d'un outil précieux  
Ce sont de multiples collaborations  
et un partenariat sans faille avec la Région

Et c'est aussi dans ce foisonnement d'activités  
Que vous avez appris à connaître le p'tit ROUSSET  
Ce fada, cet agité qui dans ce tourbillon trouve son contentement  
Et s'amuse à harceler notre JG et à l'embêter avec ses financements

Le p'tit ROUSSET s'est aussi entiché des aides à la gente « entrepreneuriale »  
Il en a fait sa marotte, son cheval de bataille  
Vous connaissez tous son refrain, son argumentation orale  
De celle qui remonte le moral et appuie les démarches commerciales

« La filière Bois n'est pas seulement le 4<sup>ème</sup> employeur régional  
C'est aussi un élément majeur du tissu rural  
Nos forêts sont belles et constituent une véritable richesse patrimoniale  
C'est aussi une source de production propre, noble et durable »

Ca y est le revoilà parti  
Ca va être encore promotion et compagnie  
Pauvres forestiers, et tout le tra-la-la  
Bon j'arrête, je vais presque rester quoi

Je sais que vous finaliserez le contrat de filière  
Que vous n'avez besoin de personne pour cela  
Votre motivation et l'appui des instances financières  
Permettront aussi l'inauguration de la Maison de la Forêt et du Bois

Avant les remerciements, je finirais par quelques mots à ma manière  
Je vais sortir du contexte du pot dit « propre sur soi »  
Je veux dire d'un discours professionnel  
Avec des mots voilés pour exprimer notre émoi

Mais vous savez que je suis réticent au conventionnel  
Je vais vous confier les deux raisons de ma folie  
La première c'est mon goût immodéré pour le développement,  
l'utile et l'Economie  
La deuxième, c'est mon carburant, est très passionnelle  
Mesdames, messieurs avant tout si je m'investis autant  
C'est parce que, vers vous tous, je suis porté par un sentiment  
d'amour permanent

**MERCI / Xavier ROUSSET**

Et maintenant, rapidement, et c'est la raison d'être de cette invitation j'aimerais vous dire que vous n'imaginez pas à quel point j'ai aimé travailler avec vous pendant ces 4 années et qu'il m'est impossible à tous et surtout pleinement de vous exprimer mes remerciements.

## Valeur Bois en actions

Voici des nouvelles de votre interprofession dans cette rubrique destinées à mieux vous faire connaître notre rôle et nos actions.

### LE BUREAU DE VALEUR BOIS :

Dans La Lettre du Bois n°24, nous vous présentions l'équipe salariée de Valeur Bois. Ce n°25 est l'occasion de vous présenter des professionnels impliqués dans la gestion de votre interprofession : les membres du Bureau. Nous vous présenterons dans le prochain numéro les autres administrateurs de Valeur Bois.

> PRÉSIDENT : M. Jean-Michel CUSSEY

Gérant de la société Hurson, fabricant de palettes bois à Foulain (52)

> PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. Philippe TARTERET

Responsable de la Scierie Tarteret à Estissac (10), ancien président de Valeur Bois

> PRÉSIDENT D'HONNEUR : M. Pierre PELLERIN

Maire de Neuilly sur Suize (52), ancien président de Valeur Bois

> VICE-PRÉSIDENT : M. Dominique BARTHELEMY

Président du syndicat des propriétaires forestiers sylviculteurs de la Haute-Marne et de l'UFPCA

> VICE-PRÉSIDENT : M. Christian HINDERSCHID

Responsable des achats à UNILIN SA à Bazeille (08)

> VICE-PRÉSIDENT : M. Gérard AGNESINA

PDG des Ets AGNESINA SA, menuiseries Agencement, (51)

> SECRETAIRE : M. François MONNIOT

Responsable de la scierie Monriot à Brienne le Château (10), Président du GIBCA

> TRÉSORIER : M. Hubert GOËS

Responsable des Pépiniéristes Forestières Moissenot et de Natura Services à Rivière les Fosses (52)

### QUELQUES ACTIONS TERMINÉES RÉCEMMENT :



L'inauguration officielle de la Foire de Sedan



Beau succès de la ferme pédagogique



Affluence dominicale

> **La filière bois s'est exposée pour la première fois à la foire agricole de Sedan** : du 10 au 12 septembre 2004, les visiteurs de la foire ont pu découvrir la filière bois régionale à travers un « pôle bois » présentant le matériau bois, les forêts et leur gestion, les entreprises et leur savoir-faire, le matériel utilisé pour l'exploitation et le transport des bois... :

- un chapiteau avec 12 stands d'entreprises et organismes de la filière, de la propriété et la gestion forestière au bois énergie, en passant par les formations, les scieries, les parqueteries, les négociants en produits bois, l'industrie lourde, la construction bois !

- une exposition de matériel et des démonstrations : porteurs, débusqueurs, abatteuse, grumiers, camions de sciages, de palettes, porte-engin... presque tous les maillons de la filière étaient représentés !

Les enfants ont également pu découvrir l'univers de la forêt et du bois au sein de la ferme pédagogique : au cours du vendredi et du samedi matin, une cinquantaine de classes des environs de Sedan a suivi les explications d'élèves du BTS « animation nature » du lycée agricole de Saint Laurent, qui leur ont montré comment

poussent les arbres et ce qu'ils deviennent une fois coupés.

Belle réussite pour une première, avec de très nombreux visiteurs et une satisfaction générale.

> **Deux réunions d'information sur le bois dans la construction**, pour faire mieux connaître ce matériau et des possibilités notamment architecturales aux maîtres d'œuvre, maîtres d'ouvrages, mais également aux professionnels de la filière. Deux réunions, réunissant plus de trente personnes chacune, ont eu lieu cet automne :

• **le 28 septembre** à la Maison du PNR de la Forêt D'Orient / 10210 Piney

• **le 8 octobre** à la bibliothèque G. Pompidou / 51000 Châlons-en Champagne

> **Départ de Frédéric BOTHÉ**, qui est parti en région Languedoc-Roussillon, suite à la fin de sa mission à Valeur Bois. Il a travaillé sur plusieurs dossiers, dont les ventes informatisées, la Semaine du Bois 2004, l'actualisation du « référentiel bois-construction »... Souhaitons lui de trouver

rapidement un emploi dans sa nouvelle région d'adoption.

> **A SUIVRE :**

la mise en place d'un **accompagnement à la rédaction du document unique d'évaluation des risques professionnels pour les entreprises d'exploitation et de travaux forestiers** : pour les adhérents de Valeur Bois et de Forêt Qualité, un accompagnement technique à l'évaluation des risques de l'entreprise peut être proposé sous la forme d'une journée de conseils en entreprise, suivie d'une note reprenant les principaux risques vus au cours de la journée.

Dépôt Légal N° 293 - ISSN 1286-0638

Directeur de Publication :

Jean-Michel Cussey

Graphisme et mise en page :

atelier l'engrenage (Langres)

Impression :

imprimerie Gamonet (Chaumont)

**Valeur Bois**

BP 2106 • route de Neuilly  
52904 CHAUMONT • Cedex 9

Tél. : 03 25 02 07 66 • Fax : 03 25 02 06 27

mél : valeur.bois@wanadoo.fr

www.valeur-bois.com